

Procès-verbal du 20 juin 2024

Présents : Dominique Bertrand, Pierre Hachin, Marie Linet, Jérôme Suet, Yolande Pironnet, Pierre Mandon, Carole Relland, Sylvain Cassoré, Edith Leger, Rachel Haag

Absente : Léa Blanc

Ouverture de la séance 10H38

Désignation secrétaire de séance :

Mme Haag Rachel se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

Approbation du dernier procès-verbal : Vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

DECISION N°12/2024 en date du 2 mai 2024 : acceptation de l'offre de BROUILLET ET FILS portant sur le remplacement de l'horloge mère électronique de commande afin de programmer la sonnerie des heures à l'église de Marval au prix hors taxes de 1 338.00 euros.

DECISION N°13/2024 en date du 7 mai 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ECOTEL TOUT POUR LE FROID portant sur le remplacement de la vaisselle de la salle André Marcillaud au prix hors taxes de 591.29 euros.

Délibération portant sur une décision modificative pour le Budget Communal :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2024 :

Dépenses Investissement	Montant	Recettes Investissement	Montant
Article 2315 chapitre 041	+ 56 355,53 €	Article 2312 chapitre 041	+ 56 555,53 €
Article 2313 chapitre 23	+ 200 €		
<i>Total</i>	+ 56 555,53 €	<i>Total</i>	+ 56 555,53 €

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur une décision modificative pour le Budget Annexe Assainissement :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif annexe d'assainissement de la façon suivante :

- Diminution des crédits prévus à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour un montant de 1 000.00 €
- Augmentation des crédits prévus à l'article 673 « Titres annulés » pour un montant de 1 000.00 €

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur l'approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent communal à la Chapelle Montbrandeix :

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la commune de La Chapelle Montbrandeix concernant les travaux de fauchage des accotements de sa voirie communale. Il propose un projet de convention entre la commune de Marval et la commune de La Chapelle Montbrandeix.

Mmes Marie Linet et Edith Léger relèvent que la convention n'a pas été signée avant le début des travaux, qu'il aurait été souhaitable de demander l'avis des conseillers municipaux avant de commencer ces travaux.

M. Pierre Hachin présente ses excuses au Conseil Municipal et explique que cette demande a été faite en urgence car l'agent technique de La Chapelle Montbrandeix qui effectue le fauchage est en maladie. Il met l'accent sur la solidarité entre communes et a accepté que la passe de sécurité soit effectuée en ce sens. M. le Maire fait part qu'il est à envisager aussi pour La Chapelle Montbrandeix, une passe plus complète en été et une passe de débroussaillage en hiver.

Le Conseil Municipal pense que la commune de la Chapelle doit plutôt demander une aide extérieure car nos cantonniers ont déjà beaucoup de travail à effectuer sur notre commune en priorité. Il demande à ce que la convention ne mentionne que la passe de sécurité et que si une autre demande est formulée, il souhaite en délibérer avant le début des travaux.

Concernant le coût demandé à la commune de La Chapelle Montbrandeix, Monsieur le Maire explique qu'un calcul a été établi sur la base de taux horaire de l'agent, toutes charges comprises et du coût horaire du matériel utilisé soit 74 € TTC / heure. Il y a eu 24 heures d'effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la passe de sécurité au printemps,
- décide que le coût horaire pour cette passe de sécurité s'élèverait à 74 €,
- souhaite être sollicité avant les travaux des autres passes s'il y a lieu,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour la passe de sécurité.

9 voix pour, 1 abstention

Choix de l'entreprise pour les travaux de grosses réparations de voirie communale 2024 :

M. le Maire fait part que la commission voirie s'est réunie le 28 mai 2024 pour étudier les offres concernant les travaux de grosses réparations de voirie- programme 2024.

Les offres sont les suivantes :

- EUROVIA PCL	46 200.50 € HT
- CMCTP	29 570.52 € HT
- SARL PAILLOT ET FILS	30 995.00 € HT
- EIFFAGE	34 742.00 € HT
- ETP BONNEFOND	24 570.24 € HT

Après étude des dossiers, la commission voirie propose de choisir l'offre de l'entreprise ETP BONNEFOND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'Entreprise BONNEFOND TP pour un montant HT de 24 570.24 € HT
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les grosses réparations de voirie communale 2025 :

M. le Maire présente le devis de l'entreprise CMC TP concernant des travaux sur les voies communales de La Molle et dans le village de Loubeyrat. L'estimation des travaux s'élève à 26 151.72 euros hors taxes. Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention pour ces réparations sur les voies communales – programme 2025.

Mme Edith Léger s'interroge sur le peu de routes concernées par le programme 2025. M. Dominique Bertrand répond que les travaux de voirie sont étudiés secteur par secteur. M. Pierre Hachin dit que les choix sont proposés lors des réunions pour les commissions après avoir effectué un tour de la commune.

Vote à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour la rénovation du mur du jardin du presbytère :

M. le Maire informe que le Conseil Départemental a attribué une subvention pour la réfection du mur en pierres du jardin du presbytère. Des devis réactualisés ont été demandés à 3 entreprises dont 2 ont répondu. Il présente les devis des entreprises suivantes :

- EURL BARNABE CHEPEAU 32 833.50 € HT
- SAS Y COULAUDON 31 869.70 € HT

M. le Maire précise que c'est le devis de l'entreprise CHEPEAU qui a été proposé pour la demande de subvention parce que c'était le plus complet au niveau du descriptif des travaux et il répondait aux normes demandées par les bâtiments de France. Mme Carole Relland demande si une date de début de travaux a été décidée et voir si son planning lui permet de le faire dans les mois à venir. M. Dominique Bertrand dit que ce serait bien si une date de travaux était mentionnée à la signature du devis.

L'entreprise Chepaud Barnabé a été choisie.

Vote 9 pour, 1 contre

Délibération portant sur l'éclairage public (choix lampadaire et devis) :

Mme Marie Linet explique que la commission s'est prononcée sur le choix des lampadaires Ce choix est limité car dans les villages les poteaux béton sont gardés. Les lampadaires des villages seraient tous identiques. Par contre à la salle polyvalente, il est possible d'opter pour la lanterne PLURIO LED qui donne un aspect plus contemporain.

Le montant s'élève à 65 608.80 euros TTC et comprend :

- la dépose de lanternes
- la pose d'horloge pour les points isolés
- l'installation d'un interrupteur pour la salle polyvalente.

Au départ du projet, la commune avait 247 points lumineux vétustes à source forte de luminosité. En 2023, 164 points lumineux ont été mis hors service. Le parc final comportera 61 points lumineux à base consommation. Après cette rénovation énergétique, on peut atteindre 85% d'économie par rapport au départ et le retour sur investissement est attendu au bout de 3 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le choix des lampadaires ainsi que le devis présenté par la société Batifoix en vue de demande de subvention auprès du fonds Verts, du SEHV et de l'électrification rurale.

Vote 9 pour, 1 abstention

Modification de la participation communale pour le concours fleurissement :

M. Jérôme Suet explique au Conseil Municipal qu'il y a une baisse de participation au concours fleurissement. Pour redynamiser ce concours la commission fleurissement propose de diviser le concours en 2 catégories : les maisons avec les jardins, cours ou façades fleuris, visibles du domaine public et les potagers fleuris.

La commission propose aussi de revaloriser les prix offerts aux participants.

Le Conseil Municipal décide que :

Le 1er prix aura un bon d'achat de 50 euros et une plaque

Le 2ème prix un bon d'achat de 40 euros et une plaque

Le 3ème prix un bon d'achat de 30 euros et une plaque

Tous les participants 20 euros et 1 plante offerte

Les bons d'achats ne seront à utiliser qu'à l'épicerie de Marval.

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur la convention de partenariat avec La Poste :

M. Pierre Hachin explique que la convention de partenariat avec La Poste est arrivée à échéance.

La Poste propose une nouvelle convention offrant de meilleures prestations postales courantes et

une durée de convention plus souple au choix de la Commune entre 1 et 9 ans. De plus, il ajoute que si le chiffre d'affaires de La Poste Communale augmente, la Commune percevra une rémunération plus élevée. Ce différentiel est financé par La Poste. Un encouragement est donné à rentrer dans l'Agence Postale Communale. Il est proposé d'établir une convention avec La Poste pour 9 ans.

Vote à l'unanimité

Délibération portant sur l'adhésion de la Commune au label « Villes et Villages Etoilés » :

M. Jérôme Suet explique que tous les 3/ 4 ans, il est possible de demander une étoile, grâce aux actions menées permettant la réduction de l'éclairage public et à l'appui d'un dossier complet. Le label étant géré par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes composée de bénévoles, les Communes de 200 à 4999 habitants doivent s'acquitter d'une contribution fixée à 50 euros

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur Pierre Hachin explique que 50 tréteaux neufs vont être achetés car beaucoup sont usés voir cassés.

Mme Renée Pironnet demande à qui s'adresser pour contacter le Comité des Fêtes. Monsieur Dominique Bertrand répond qu'il ne sait pas mais que tout aide pour préparer la Fête de la Musique serait appréciée.

Mme Marie Linet ajoute que la Fête Nationale sera organisée par un ensemble d'associations communales (Comité des Fêtes, la Turbine et l'Association des Brasseurs Indépendants).

M. Dominique Bertrand annonce que le vide grenier aura lieu le 4 août et que les préparatifs se mettront en place au fur et à mesure.

M. Pierre Hachin fait la lecture d'une lettre de Mme BULTREYS, envoyée à la Sous-Préfecture concernant l'entretien de son jardin.

M. Pierre Hachin explique la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CDG) au plus tard au titre de l'exercice 2026. Ainsi il est possible que la collectivité puisse bénéficier du CFU dès l'exercice 2024 sur simple demande écrite. Les conseillers municipaux sont tous d'accord pour se renseigner plus précisément afin que ce soit plus clair.

Mme Carole Relland quitte la réunion à 12h05.

Mme Edith Léger transmet les remerciements du club de pétanque pour les trophées offerts. Cependant, elle ajoute que les graviers étaient trop épais et ont rendu difficile le jeu lors du concours de pétanque. M. Pierre Hachin le note pour qu'avant le prochain concours prévu en septembre ce problème soit résolu.

Mme Rachel Haag demande s'il est possible que les propriétaires du château de Ballerand fassent nettoyer leur terrain situé dans Le Bourg. M. Pierre Hachin lui répond que c'est le propriétaire de la maison jouxtant leur terrain qui doit faire la demande directement aux propriétaires du château. Si rien n'est fait, une procédure sera lancée par la Mairie.

M. Pierre Mandon demande s'il est normal que les cloches ne sonnent plus à l'église de Milhaguet. M. Pierre Hachin répond que l'édifice est fragilisé mais qu'une intervention de réparation devra être prévue.

Retour de Mme Carole Relland à 12h07.

Mme Edith Léger demande s'il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente. M. Dominique Bertrand dit qu'il faut déjà réparer la toiture de la salle. M. Pierre Hachin ajoute que l'entreprise SEHV sera bientôt contactée pour la rénovation énergétique du bâtiment destiné à être loué par un professionnel de santé. D'autres entreprises seront appelées pour le projet d'installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

M. Pierre Hachin fait part du décès du Maire de Saint-Pierre-De-Frugie.

Mme Carole Relland demande quel est l'état d'avancement concernant l'installation des panneaux zones piétonnières et limitations de vitesse, dans le village du Puy Chevalier. M. Pierre Hachin lui répond qu'il faudrait changer le revêtement de la route pour différencier la zone piétonne d'une autre zone.

Le Conseil Municipal est clos à 12H18

Rachel HAAG
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN
Maire

